FRC. I, 22398

CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
21762

RAPPORT PRÉPARATOIRE

SUR L'ORGANISATION

DES CAISSES D'ÉCONOMIE,

CRÉÉES EN FAVEUR DE L'INDIGENT,

PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ DES SECOURS PUBLICS,

PAR LE CITOYEN MAIGNET,

DÉPUTÉ DU PUY-DE-DÔME.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Vous avez rempli un grand devoir quand vous avez déclaré que *le ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance du pauvre étoit une dette de la ſociété*, quand ſur-tout vous avez décrété le mode qui ſeroit employé pour en acquitter une

THE NEWBERRY LIBRARY

partie ; mais il vous reſte une ſeconde obligation non moins importante, & pour le malheureux, & pour le corps ſocial.

Tant que vous vous contenterez d'aſſurer à l'indigent des ſecours contre le beſoin, tant que vous bornerez votre ſurveillance à lui préſenter des reſſources contre les maux qu'il ſouffre, vous n'aurez rien fait pour la proſpérité nationale ; vous aurez ſeulement impoſé à la République une grande tâche. Chaque jour elle peut s'accroître par la prime que vous aurez offerte à l'indigence ; chaque jour vos engagegemens peuvent groſſir, & bientôt s'accumuler, au point que, réduits à l'impuiſſance d'y ſatisfaire, vous retombiez dans cet état violent dont vous avez voulu ſortir.

C'eſt donc une néceſſité de s'occuper, dans le même inſtant, de tout ce qui peut diminuer l'étendue & la durée de cette dette, en faiſant diſparoître la mendicité.

Sans doute, notre légiſlation nouvelle doit produire en partie ce grand effet. Le décret ſalutaire qui rend à l'agriculture tous ces vaſtes terreins voués pendant ſi long temps à la ſtérilité, qui en fait ſur-tout le patrimoine des pauvres, arrachera à l'indigence une multitude de citoyens. Bientôt, devenus propriétaires, leurs bras condamnés autrefois à l'oiſiveté ou forcés de ſe louer à vil prix à ceux qui vouloient bien les employer, vont travailler utilement pour eux-mêmes. Les fruits qu'ils obtiendront de la terre, vont porter l'abondance dans le ſein de ces familles qui n'avoient eu ſi long-temps pour vivre, que le morceau de pain qu'elles pouvoient arracher à la froide inſouciance des citadins.

Mais combien de citoyens ne reſſentiront pas les bienfaits de ces lois ſalutaires ! Les communaux ne ſont pas uniformément répandus ſur la ſurface de la République. Il eſt une multitude de villages qui n'en poſſèdent pas ; les grandes villes n'en ont aucun. Les indigens qui habiteront ces différens lieux, ſeront toujours réduits à trouver dans leur travail

leurs reſſources pour ſubſiſter. C'eſt donc à encourager ce travail, à le rendre le plus utile, qu'il faut s'attacher.

Les gains du journalier ont toujours été ſi modiques, qu'il n'a jamais pu y trouver à faire de grandes économies. Trop ſouvent ils ont à peine ſuffi pour fournir à ſes beſoins.

Cependant l'on a vu l'homme économe & frugal chercher, dans les privations qu'il s'impoſoit pendant ſa jeuneſſe, des moyens de ſubſiſtance pour le temps où la vieilleſſe, en amenant les beſoins, ne lui permettroit plus de puiſer dans ſon travail de quoi les ſatisfaire. Mais trop ſouvent cette ſage prévoyance étoit trompée; trop ſouvent les fruits des plus pénibles travaux, des ſacrifices les plus douloureux, confiés à des mains peu fidèles, ſervoient à ſatisfaire les paſſions les plus viles, & diſparoiſſoient avec la fortune qui leur ſervoit de gage. De-là le découragement dans la jeuneſſe; de-là l'inſouciance pour l'économie; de-là tous les maux qui accabloient l'humanité.

L'on avoit ſenti la néceſſité de former des caiſſes d'épargne; mais l'agiotage s'empara bientôt d'une idée que la philantropie avoit créée. Un gouvernement toujours inſatiable y vit un nouveau moyen de dépouiller le citoyen aſſez crédule pour vouloir ſe confier à lui.

Bientôt parurent ces loteries où le malheureux, preſſé par le deſir bien louable d'améliorer ſon ſort, venoit dépoſer le fruit de ſes travaux pour courir après une fortune qui devoit le tirer de l'état affreux où il végétoit & qu'on ne ceſſoit, pour mieux l'allécher, de lui montrer d'autant plus prochaine, qu'elle s'éloignoit davantage. Bientôt ſe manifeſtèrent les maux que doivent toujours produire la paſſion du jeu & le déſeſpoir d'être trompés ſans ceſſe; bientôt l'humanité eut à reprocher de nouveaux crimes à un gouvernement qui déja n'en avoit que trop accumulé ſur ſa tête.

Les caiſſes d'épargne qui ont paru depuis peu de temps, n'ont pas été plus avantageuſes à l'indigent. Ceux qui les

ont formées, n'y ont vu que des moyens d'arriver à la fortune : ils ne ſe ſont occupés, en les organiſant, que d'aſſurer d'énormes bénéfices aux adminiſtrateurs & aux actionnaires ; & ils n'ont pu les leur procurer qu'aux dépens de ceux qui viendroient y dépoſer les ſommes qu'ils auroient à y verſer. Dès-lors, ce n'a plus été qu'un jeu dans lequel on a tâché d'amener tous les calculs contre ceux qui feroient les miſes. L'avidité a été, dès ce moment, aux priſes avec la bonne foi & l'impuiſſance de placer ailleurs.

Il eſt temps d'offrir à l'économe, dans quelque claſſe qu'il ſoit, les reſſources qu'il attend depuis ſi long-temps. Ouvrons à la veuve, à l'orphelin, des caiſſes où ils puiſſent venir dépoſer leur denier tout auſſi facilement que le capitaliſte ſes tréſors. Qu'il fructifie ou qu'il s'y convertiſſe en une rente viagère, ſuivant la volonté du dépoſitaire ; offrons-lui tout-à-la-fois ſûreté & bénéfice ; que tous les calculs ſoient en ſa faveur. La République, qui les aſſurera, ne peut jamais en faire contre les citoyens : il ne peut entrer que dans l'idée des deſpotes d'aſpirer la ſueur du malheureux pour s'en engraiſſer. Les gouvernemens libres ne ſont heureux que du bonheur des citoyens ; ils ne proſpèrent qu'avec ceux qui vivent ſous leurs lois.

Alors, citoyens, vous verrez tous les bras ſe mouvoir avec célérité, le travail augmenter, les mœurs ſe reformer. Par-tout l'oiſiveté ſera bannie, par-tout l'économie ſera en honneur. Au bout de chaque année, le malheureux qui, parvenu autrefois à ce terme, ſe trouvoit tout auſſi pauvre que les années précédentes, s'empreſſera de compter ce qu'un accroiſſement de frugalité, un ſurcroit de travail lui auront fait économiſer. Alors vous le verrez content & ſatisfait, venir verſer dans la caiſſe que vous aurez ouverte dans chaque département, le fruit de ſes économies. Là repoſera la ſubſiſtance de ſa vieilleſſe, ce qu'il deſtinera à ſon établiſſement ou à celui de ſes enfans. Que la maladie s'éloigne pendant quelques années de ce vertueux journa-

lier, & il eſt arraché pour toujours à l'indigence. Il a préparé inſenſiblement un ſort heureux à ſa poſtérité; il a déchargé la ſociété entière du ſoin de le ſubſtanter, & ce ſeront vos caiſſes d'épargne qui auront opéré un changement auſſi heureux.

Voilà, citoyens, quelle eſt votre ſeconde tâche: il faut combattre l'indigence en la ſoulageant; il faut la pourſuivre avec acharnement; il faut lui livrer une guerre continuelle; non pas en l'attaquant de front & en lui portant de ces coups qui, s'ils manquent, peuvent empirer votre ſituation, mais en la harcelant ſans ceſſe & en mettant en vigueur tous les moyens qui l'éteignent inſenſiblement. De tous ceux que vous pouvez employer, les caiſſes d'épargne ſont ſans contredit les plus puiſſans.

Mais, citoyens, s'il eſt facile de concevoir tous les heureux effets que ces caiſſes peuvent produire, il n'eſt pas auſſi aiſé de les organiſer. Leur formation repoſe ſur des calculs, ſur des combinaiſons & des rapports qu'il eſt donné à peu de perſonnes de bien ſaiſir. Les tables de mortalité, les chances auxquelles elles donnent lieu, exigent des études que peu de mathématiciens ont approfondies.

Votre comité des ſecours publics avouera l'impuiſſance où il eſt de ſe livrer à un travail auſſi important, & qui a toujours été étranger aux occupations des membres qui le compoſent; mais pénétré de l'importance de ce travail, il a cherché par-tout les hommes les plus propres à exécuter ce qu'il avoit conçu. Il a appris qu'il exiſtoit à la tréſorerie nationale un homme qui, depuis long-temps, s'étoit occupé d'une partie auſſi importante, & qui, à raiſon de ſes connoiſſances, a été mis à la tête d'un bureau de calculs qu'on y a établi: c'eſt le citoyen Duvillard. Le comité des ſecours a eu avec lui différentes conférences, & il s'eſt aſſuré que ce citoyen peut faire jouir la Nation d'un bienfait auſſi grand dans moins de trois mois, ſi la Convention organiſe le bureau que nous allons lui propoſer.

Il ſeroit compoſé d'un directeur, qui ſeroit le citoyen Duvillard, chargé de faire le plan dans tout ſon enſemble, avec les détails & les conditions de l'établiſſement, les tableaux des calculs, les modèles des polices d'aſſurance, & le régime intérieur de ſon adminiſtration ;

D'un chef de bureau, ayant des connoiſſances dans la géométrie & en état d'aider à la rédaction du plan & des mémoires : ce ſeroit le citoyen Thiberge, auteur d'un ouvrage qui contient des vues utiles ſur ces caiſſes, & qu'il a préſenté à votre comité des ſecours ;

De deux calculateurs qui ſachent appliquer promptement les nombres aux formules que le directeur leur donnera ;

D'un teneur de livres & de deux commis, pour tranſcrire les différens ouvrages.

Votre comité vous propoſeroit de fixer, pour tout le temps que le travail dureroit, & cela ne peut excéder trois mois, le traitement du directeur, ſur le pied de huit mille livres par an ; celui du chef du bureau, ſur le pied de 4,000 liv. ; celui des calculateurs, à 2,400 livres chacun ; celui du teneur de livres, également à 2,400 livres, & celui des commis à 2,000 livres auſſi chacun. Cette augmentation de dépenſe dans le bureau établi à la tréſorerie nationale n'excédera pas quatre mille livres, pour tout le temps où il ſera occupé d'un travail auſſi important.

Citoyens, vous avez annoncé ſolemnellement que vous étiez dans l'intention de ne point calculer avec l'indigence, quand il s'agit de la ſoulager : vous allez plus faire aujourd'hui pour l'humanité ; vous allez employer le ſeul moyen capable d'extirper ce chancre qui ronge depuis ſi long-temps le corps politique ; & vous pourriez balancer, quand, avec un ſi léger ſacrifice, vous devez produire un effet ſi ſalutaire !

Non, citoyens, vous ne balancerez pas à ſeconder votre

comité des ſecours publics, & c'eſt avec la plus grande confiance, qu'il vous propoſe le projet de décret ſuivant.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité des ſecours publics, décrète ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Il ſera créé une commiſſion qui travaillera, ſans relâche, au plan des caiſſes d'économie qui doivent être établies dans tous les départemens, en faveur de l'indigent.

II.

Ce bureau ſera compoſé d'un directeur, d'un chef de bureau, de deux calculateurs, d'un teneur de livres & de deux commis.

III.

Le citoyen Duvillard en ſera le directeur, & le citoyen Thiberge, chef de bureau.

IV.

Les autres membres ſeront au choix du citoyen Duvillard, qui ſera néanmoins tenu d'en référer au comité des ſecours.

V.

Le traitement du directeur ſera payé, pendant tout le temps de la durée du travail, ſur le pied de 8,000 livres; celui du chef du bureau, ſur le pied de 4,000 liv.; celui des

calculateurs, ſur le pied de 2400 livres chacun, ainſi que celui du teneur de livres & celui des commis, ſur le pied de 2000 livres auſſi chacun. Le paîement s'en fera, comme celui des autres employés de la Convention, ſur le mandat des inſpecteurs de la ſalle.

VI.

Dans ce traitement, ſera confondu celui que reçoivent ceux qui, appelés dans cette commiſſion, ſeroient déja employés au bureau de calcul, établi près la tréſorerie nationale.

VII.

Ce bureau ſera ſous la ſurveillance du comité des ſecours publics.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.